

# LES ARMOIRIES COMMUNALES

## du District de Saint-Maurice

On a dit que « dans aucun pays, si ce n'est peut-être l'Ecosse, les enseignes héraldiques ne sont plus aimées et plus populaires qu'en Suisse »<sup>1</sup>. Aussi n'est-on pas étonné que la vitalité actuelle de l'art du blason chez nous ait engagé les communes qui n'en possédaient point encore à adopter des armoiries. On connaît les armes illustres de nos grandes villes ; mais il ne faut pas oublier que les petites cités et les nombreuses communes qui, principalement en Suisse alémanique, ont pu développer leurs institutions municipales dès le moyen-âge, possèdent aussi depuis de longs siècles sceaux et bannières. En terre romande, beaucoup de communes n'ont pris vraiment conscience de leur vie publique qu'à une époque récente ; il était donc logique que ces petites républiques affirment à leur tour leur personnalité par l'adoption d'un blason officiel. C'est là, en effet, une manifestation intéressante de la vie communale, et l'on a constaté un peu partout, que les emblèmes adoptés, lorsqu'ils sont simples et clairs, deviennent vite populaires et sont bientôt très aimés. Ils symbolisent en effet la commune tout entière, dont ils sont comme une image réduite, une sorte de signature dessinée. Les armoiries communales sont imprimées sur le papier officiel de la commune et constituent l'élément caractéristique des sceaux communaux ; sculptées dans la pierre, forgées dans le fer ou simplement peintes avec exactitude et art, elles marquent les édifices publics ; portées enfin dans les plis des drapeaux, elles sont le plus bel ornement des jours de fête. C'est ainsi que les armoiries communales sont à la fois les symboles de l'autonomie des communes et de la solidarité de tous les communiens.

En ce qui concerne le district de St-Maurice, sa petite capitale possède seule des armes anciennes ; pour les neuf autres communes, l'adoption d'armoiries est récente : une en 1922, une en 1931, une en 1933, trois en 1934, une en 1935, une en 1936 et une en 1938. Néanmoins, ces armoiries ne sont pas des inventions arbitraires ou fantaisistes. Rappeler quelles furent les sources d'inspiration, c'est constater le fondement de ces armoiries. Les armes des anciens seigneurs laïcs ou ecclésiastiques ont fourni des éléments importants aux armes de Collonges, Dorénaz, Salvan, Vernayaz et Vérossaz ; des monuments et des événements locaux se retrouvent à Evionnaz, Finhaut, Massongex et Vérossaz ; l'étymologie a aussi concouru aux armes de Collonges, Evionnaz, Mex, Salvan et

<sup>1</sup> Paul Ganz, dans : *Archives Héraldiques Suisses*, 1928, p. 186.



Gravure de la ville de St- Maurice et de ses armoiries dans la Topographie de Merian

Vernayaz, la topographie encore à celles de Collonges, Mex et Vernayaz<sup>2</sup>. Notons enfin que l'on doit les armes de Finhaut, Massongex, Vernayaz et Vérossaz au regretté M. Joseph Morand ; nous avons nous-même continué la tâche pour les cinq autres communes (Collonges, Dorénaz, Evionnaz, Mex et Salvan).

Bien que les *Annales Valaisannes* aient déjà fait connaître à leurs lecteurs plusieurs de ces armoiries agaunoises, on nous a demandé de divers côtés de les présenter toutes réunies, afin de montrer dans leur ensemble tout le groupe des armoiries communales du District de St-Maurice. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, en accompagnant chaque blason d'une courte notice qui en explique la signification<sup>3</sup>.

## SAINT-MAURICE

*Parti d'azur et de gueules, à la croix tréflée d'argent brochant sur le tout.*

Charles-Louis de Bons (1859) qui, le premier, s'est occupé des armoiries et des sceaux du Valais<sup>4</sup>, constatait simplement que les armes de la ville de St-Maurice sont de celles « à qui on pourrait assigner une date assez reculée ». Selon lui, la ville de St-Maurice a les mêmes armes que l'abbaye « qui les lui a probablement données ». Soit d'après ce texte, soit d'après le dessin qui l'accompagne, il n'est pas question de parti d'azur et de gueules ; d'autre part, le dessin donne plutôt une croix fleuronnée qu'une croix tréflée, bien que le texte dise nettement « croix tréflée ». D'Angreville (1868) donne le parti, ainsi qu'Adolphe Gauthier<sup>5</sup> (1895), qui déclare aussi que les armes de la ville proviennent de celles de l'abbaye. C'est en effet de leurs évêchés et de leurs abbayes que la plupart des villes épiscopales et abbatiales de Suisse tirent leurs armoiries : il suffit de citer Bâle, Coire, Genève, Lausanne, Sion, St-Gall, Einsiedeln, Engelberg, Payerne, Romainmôtier.

Les armes de St-Maurice figurent avec celles des dizains et autres seigneuries

<sup>2</sup> Les amateurs de statistique relèveront la présence de la croix de St-Maurice dans 5 blasons communaux du District ; celle de constructions (châteaux ou portes fortifiées, tours, maisons) dans 4 ; dans 4 aussi celle de cours d'eau. Trois écus tirent des éléments de la végétation (sapins, mélèzes, roses, trèfles), et 3 également portent des objets divers soit des couronnes, des flèches, des marteaux ou une coquille ; des étoiles se trouvent enfin dans 2 armoiries.

<sup>3</sup> Nous serons particulièrement bref pour les communes (Collonges, Dorénaz, Finhaut, Mex, Salvan et Vernayaz) qui ont déjà fait l'objet d'une étude dans cette revue, nous permettant de renvoyer le lecteur aux articles parus.

<sup>4</sup> Dans : *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Zürich, 1859, Bd. XIII, Heft 3.

<sup>5</sup> *Armorial historique des villes et des bourgs de la Suisse*, Neuchâtel, 1895, p. 64. — Cf. encore : D. L. Galbreath et H. de Vevey : *Manuel d'Héraldique*, Lausanne, 1922, pp. 86-89, et Galbreath : *Handbüchlein der Heraldik*, Lausanne, 1930, pp. 114 et 127.

du Valais sur des pièces de monnaie voisines de 1500, soit un thaler de Nicolas Schiner en 1498, plusieurs de Mathieu Schiner en 1501, et un de Philippe de Platea de 1528<sup>6</sup>. Ce sont peut-être les plus anciens documents exactement datés qui nous donnent les armes de St-Maurice, et il faut noter que le parti n'y paraît point. Jean Stumpf, dans sa célèbre *Chronique Suisse*, donne trois fois



Armoiries de la ville de St-Maurice  
dans la Chronique de Stumpf

le dessin des armoiries de la ville de St-Maurice<sup>7</sup> ; il les avait sans doute relevées lors de son passage dans ce bourg les 31 août et 1 septembre 1544<sup>8</sup>. Un siècle plus tard, en 1642, Matthäus Merian publie sa *Description de la Suisse, de la Rhétie et du Valais*, où se trouve la plus ancienne gravure connue de St-Maurice, avec les armes de la ville<sup>9</sup>. Mais pas plus dans Merian que dans Stumpf n'apparaît encore le partage du champ de l'écu.

Cinq sceaux à cire anciens de la ville de St-Maurice nous sont connus. L'un d'eux, le plus ancien des cinq vraisemblablement, pend encore dans sa cassette de bois au bas de l'acte de bourgeoisie de la famille Débonnaire, acte daté du 19 mai 1709<sup>10</sup>, mais ce sceau était probablement alors en usage depuis longtemps. Quoique l'écu qui y figure ne porte encore aucune indication de partage, les rubans qui attachent le sceau sont l'un de gueules, l'autre d'azur. Le second sceau a été remployé tout récemment, pour sceller l'acte de bourgeoisie de S. Exc. Mgr Bernard Burquier, Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem, le 18 septembre 1932. Dans ce sceau, comme dans les trois suivants, la partition

<sup>6</sup> De Palézieux : *Numismatique de l'Evêché de Sion*, Genève, 1909, pp. 150, 166, 167 et 173 (les attributions de plusieurs des armoiries qui figurent sur ces pièces sont à rectifier) ; *DHBS*, t. VII, p. 28, nos 7 et 4.

<sup>7</sup> En tête du chapitre sur le Valais, avec les armoiries des principales communes du Bas-Valais ; — dans la carte du Valais ; — et lorsqu'il parle spécialement de St-Maurice.

<sup>8</sup> Cf. *DHBS*, t. VI, p. 398 ; — Escher, dans : *Quellen zur Schweizer Geschichte*, Bd. VI, Bâle, 1884, pp. 261-274.

<sup>9</sup> A vrai dire, la croix y est plutôt fleurdelysée que tréflée. Serait-ce là que de Bons aurait pris modèle ?

<sup>10</sup> Collections de l'Abbaye de St-Maurice.



Fig. 1. - Diplôme de bourgeoisie  
de la Famille Débonnaire  
19 mai 1709

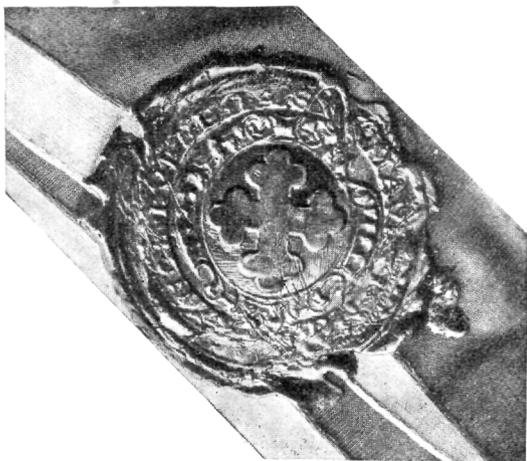


Fig. 2. - Diplôme de bourgeoisie  
de Mgr Burquier  
18 septembre 1932



Fig. 3. - Diplôme de bourgeoisie  
la Famille Joris  
24 juin 1789



Fig. 4. - Empreinte du seul sceau  
(à vis, comme une presse à copier)  
trouvé aux archives bourgeoises,  
prise par M. J.-B. Bertrand  
22 mai 1936



Fig. 5. - Lyon, Musée St-Pierre  
(vitrine 18, No 531)  
matrice en argent

Cinq Sceaux à cire anciens  
de la Ville de St-Maurice

est enfin indiquée avec les hachures conventionnelles. Un troisième diplôme de bourgeoisie, appartenant à la famille Joris, et daté du 24 juin 1789 — la Révolution française éclatait à cette heure ! —, nous a fait connaître un troisième sceau de la cité<sup>11</sup>. M. J.-B. Bertrand a eu l'amabilité de prendre à notre intention, le 22 mai 1936, des empreintes du seul sceau ancien qu'il ait trouvé aux archives bourgeoises ; c'est un sceau à vis, note-t-il, de la forme d'une presse à copier. Ce sceau semble bien servir de transition entre celui du document Joris et celui du Musée St-Pierre à Lyon. C'est en effet dans ce Musée<sup>12</sup>, que se trouve la matrice en argent de notre cinquième sceau.

En la fête des Rois 1621 fut inauguré un drapeau que Pierre de Macognin de la Pierre et Michel de Prato avaient offert à l'occasion de leur réception dans la bourgeoisie (Pentecôte 1618) « pour l'honneur de la ville et des mousquetaires ». Cet étendard était, d'après la *Chronique* latine de Bérody, « *rubri et leucophaei coloris* »<sup>13</sup>, ce qui pourrait peut-être signifier rouge et bleu-pâle<sup>14</sup>. Notons enfin que les armes de la cité sont sculptées ou peintes sur les frontons des portes de l'Hôtel de Ville et de la cure de St-Sigismond, qu'elles sont gravées sur une channe du XVIII<sup>e</sup> siècle appartenant à la « Noble Bourgeoisie », et que l'huissier municipal les arbore aux circonstances officielles.

La croix, symbole de la foi, est l'attribut des croisés et des grands chevaliers chrétiens, tel S. Georges<sup>15</sup>. La croix tréflée apparaît pour la première fois comme attribut de S. Maurice dans un sceau de 1348 ; à partir de 1414 elle entre dans les armes de l'Abbé<sup>16</sup>. Dès lors, la croix tréflée est si bien connue comme insigne de l'abbaye, qu'on la nomme « croix de S. Maurice »<sup>17</sup>. La partition azur-gueules des armes de la ville, est une brisure destinée à les distinguer de celles de l'abbaye.

## COLLONGES

*Parti : au I d'azur, au sautoir d'or chargé de cinq roses de gueules boutonnées d'or et barbées de sinople ; au II d'or, à la fasce ondée d'azur accompagnée en chef de trois trèfles tigés de sinople rangés en fasce.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 1936<sup>18</sup>.

<sup>11</sup> Grâce à l'obligeance de M. Roger Joris, actuellement à Genève, que nous remercions très vivement.

<sup>12</sup> Vitrine 18, no 531, matrice en argent.

<sup>13</sup> Gaspard Bérody : *Chronique*, édit. Bourban, Fribourg, 1894, pp. 36 et 54-55.

<sup>14</sup> Rappelons toutefois que Merian, en 1642 encore, ne divise pas le champ.

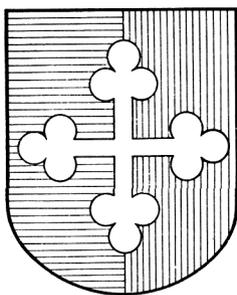
<sup>15</sup> Gevaert : *L'Héraldique*, Bruxelles, 1923, pp. 9-11, 75, etc.

<sup>16</sup> Galbreath : *Sigilla Agaunensia*, Lausanne, 1927, pp. 36 et 39.

<sup>17</sup> Galbreath et de Vevey : *Manuel*, pp. 86-88.

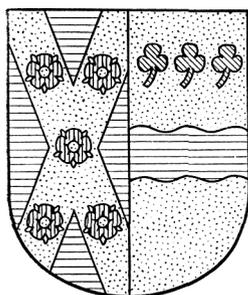
<sup>18</sup> Lettre de la municipalité à l'auteur, 8 octobre 1936.

**ARMOIRES  
DES  
COMMUNES**



**SAINT-MAURICE**

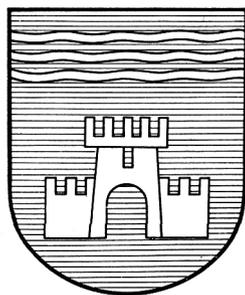
**DISTRICT  
DE  
ST-MAURICE**



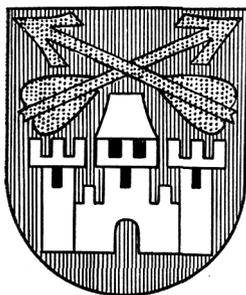
**COLLONGES**



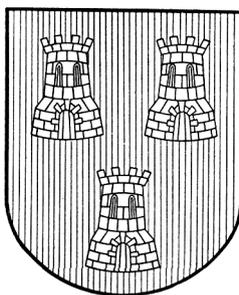
**DORÉNAZ**



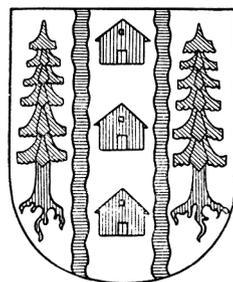
**EVIONNAZ**



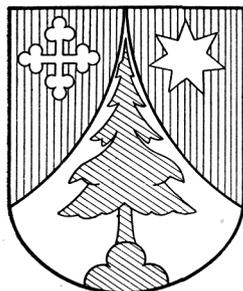
**FINHAUT**



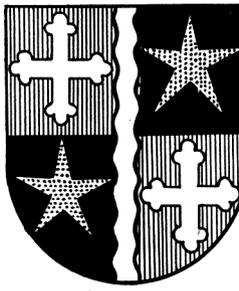
**MASSONGEX**



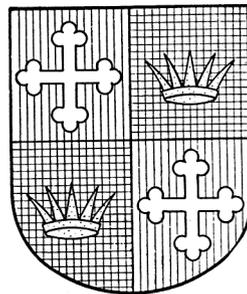
**MEX**



**SALVAN**



**VERNAYAZ**



**VÉROSSAZ**

La première partie de ces armes n'est autre que les armoiries de la famille des seigneurs d'Arbignon, telles qu'elles ressortent des sources les meilleures. Ces dynastes, dont l'histoire s'étend du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup>, ont grandement honoré leur terre d'Arbignon dont ils portaient le nom, sise aujourd'hui dans la commune de Collonges.

La seconde partie des armes communales représente Collonges. Les trèfles, première culture à laquelle on soumet un sol nouvellement défriché, illustrent le vieux nom bas-latin de *colongia*, qui est celui d'une terre cultivée par des colons. En les plaçant d'un seul côté de la fasce ondée d'azur, on signifie que Collonges demeure le chef-lieu de la paroisse d'« *Outre-Rhône* »<sup>19</sup>.

## DORENAZ

*Ecartelé en sautoir : au I d'argent, à la croix tréflée de gueules, aux II et III de gueules, au marteau d'argent, au IV d'argent, à la coquille de gueules.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 30 juin 1934<sup>20</sup>.

La croix tréflée rappelle les droits seigneuriaux dont l'Eglise d'Agaune jouissait autrefois sur le territoire actuel de la commune, principalement au Rosel qui était seigneurie particulière du chanoine grand-sacristain, et à Dorénaz, seigneurie du chanoine hospitalier de St-Jacques ; la coquille a été associée à la croix mauricienne précisément pour signifier cette ancienne position du chef-lieu communal.

Quant au marteau, écartelé avec la croix et la coquille, il a pour but de représenter Alesses, autre village de la commune et jadis commune distincte<sup>21</sup>, qui appartient au moyen-âge à la châteltenie de Martigny. Le marteau apparaît en effet en 1269 comme le plus ancien emblème héraldique de Martigny<sup>22</sup>.

## EVIONNAZ

*D'azur, à la porte fortifiée d'argent, surmontée de trois fasces ondées diminuées du même.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 20 août 1938<sup>23</sup>. Jaccard<sup>24</sup> et M. P. Meyer de Stadelhofen<sup>25</sup> voient tous deux dans le nom

<sup>19</sup> Cf. *Ann. Val.*, déc. 1936, pp. 123-134.

<sup>20</sup> Lettre de la municipalité, 31 octobre 1934.

<sup>21</sup> *Ann. Val.*, mars 1938, p. 311.

<sup>22</sup> Cf. *Ann. Val.*, déc. 1936, pp. 117-122.

<sup>23</sup> Lettre de la municipalité, 21 août 1938.

<sup>24</sup> *Essai de Toponymie*, M. D. R., 2e s., t. VII, Lausanne 1906, p. 159.

<sup>25</sup> *Zigzags valaisans*, Genève, 1925, p. 52.

d'Evionnaz un vocable signifiant « les eaux ». Ils le rapprochent d'Evian qui, selon la plupart des étymologistes, a le même sens<sup>26</sup>. La plus ancienne mention latine d'Evian, *Aquianum*, en 1150, est proche d'*Aquisonia*, nom sous lequel figure Evionnaz dans un texte du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Dans ses notes de voyage, Jean Stumpf, qui passa par là le 31 août 1544, écrit *Ivian* pour Evionnaz<sup>28</sup>. Aussi, à la place d'honneur des armoiries de la commune d'Evionnaz, qui existait déjà comme commune distincte avant 1798<sup>29</sup>, le vieux nom d'Evionnaz est-il figuré par les fasces ondules.

En-dessous, la porte fortifiée d'enceinte, soit une tour crénelée d'argent avec une porte ouverte, accostée de deux murs fortifiés du même, rappelle la porte forte qui existait jadis à La Balmaz, et qui fut prise par les Haut-Valaisans en 1475, ainsi que l'écrivit M. le chanoine Tamini<sup>30</sup>. D'après des notes de M. Bertrand, les habitants de Mex devaient, en temps de guerre, participer à la garde de cette porte<sup>31</sup>.

## FINHAUT

*De gueules, au château à trois tours d'argent, accompagné en chef de deux flèches d'or passées en sautoir.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 3 mai 1931<sup>32</sup>.

Il semble que le dessin primitif de M. Morand laissait les flèches d'argent comme le château ; c'est ainsi, en tout cas, que ces armes furent imprimées en tête du papier officiel. M. Paul Bœsch, de Berne, qui fut appelé à en tracer un nouveau dessin, a préféré les flèches d'or qui figurent maintenant dans le sceau de la commune.

La construction militaire rappelle l'antique redoute qui a laissé son nom au village du Châtelard, et que l'on appelait communément le Fort de la Madeleine. Cet ancien château-fort, le *castellarium*, gardait le col étroit par lequel on passe du Valais à Vallorcine, et qui marquait la frontière entre la seigneurie abbatiale et les Etats de Savoie.

<sup>26</sup> Cf. Chevin : *Dict. lat.-franç. des noms de lieux*, Paris, 1897, pp. 22-23 ; Perroud : *Histoire de la Ville d'Evian*, Thonon, 1927, pp. 5-6.

<sup>27</sup> *Ann. Val.*, déc. 1936, p. 118 et n. 6.

<sup>28</sup> Escher, dans : *Quellen z. Schweizer Geschichte*, Bd. VI, Bâle, 1884, p. 261. — Evian apparaît de même dans la *Topographie* de Matthäus Merian avec les variantes *Yfian* et *Yvian* (édition de 1654, p. 90).

<sup>29</sup> *Ann. Val.*, mars 1938, p. 311.

<sup>30</sup> *DHBS*, t. III, p. 42.

<sup>31</sup> *Ann. Val.*, mars 1938, p. 313.

<sup>32</sup> Lettre de la municipalité, 15 octobre 1934.

Les flèches sont l'attribut iconographique de S. Sébastien, l'un des protecteurs de la paroisse qui eut recours à son intercession en des temps d'épidémie<sup>33</sup>. Un sceau de la paroisse, que l'on trouve en usage en 1859 par exemple<sup>34</sup>, portait déjà l'image de S. Sébastien.

## MASSONGEX

*De gueules, à trois tours d'argent maçonnées de sable.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 1 octobre 1934<sup>35</sup>.

C'est vers 1918/19 déjà que M. Morand aurait composé ces armoiries, qui entrèrent peu à peu dans l'usage, devançant ainsi l'adoption officielle qui ne fut protocolée que le 1 octobre 1934<sup>36</sup>. Elles figurent sur le drapeau de la commune exécuté en 1928.

Quelle est la signification exacte de ces armoiries ? Deux interprétations sont possibles.

Le protocole d'adoption relève que « ces armoiries ont déjà été reproduites sur le drapeau communal et sur les broches-insignes, drapeaux des sociétés locales dès 1922 ». Or, le drapeau inauguré en 1922 est celui de la société musicale « *L'Echo de Châtillon* » : c'est à son intention, sauf erreur, que M. Morand composa ces armoiries. Châtillon est le nom d'un bois qui domine Massongex. « Cette colline à l'aspect reposant, écrit M. Tamini, frappa, de tout temps, le voyageur qui s'engageait sur la route royale, serpentant, au débouché du défilé de St-Maurice, le long du mont... Que de voyageurs, dans le cours des temps, s'arrêtèrent pour se reposer, à l'abri de ses sombres ramures ! Par le charme de sa solitude mystérieuse, par ses frais ombrages et ses tapis de mousse verte, par le coup d'œil dont on jouissait sur tous les alentours, ce bosquet attira toujours les amateurs de la belle nature. Il inspira même des poètes, tel un Georges Bioley... » A juste titre, notre auteur accumule les expressions pour en parler : c'est une « colline délicieuse », une « forêt enchanteresse », un « promontoire de sapins verts qui s'avance dans la plaine »... On comprend que le site ait donné son nom à une société de musique. Mais on oublie que ce nom vient sans doute des sires de Châtillon-Larringes, propriétaires de fiefs dans tous les environs<sup>37</sup>.

<sup>33</sup> Cf. *Ann. Val.*, déc. 1933, pp. 194-196.

<sup>34</sup> Sur un acte de mariage du 15 mars 1859, que nous nous proposons de publier dans le prochain numéro des *Annales Valaisannes*.

<sup>35</sup> Lettre de la municipalité, 5 octobre 1934.

<sup>36</sup> A la lettre précédente, ajouter deux lettres de M. Gollut, alors préfet, des 25 juillet et 1 août 1934.

<sup>37</sup> Tamini : *Essai d'hist. de Massongex*, St-Maurice, 1934, pp. 68-69 ; d'Angreville : *Notes manuscrites* destinées à accompagner son Armorial (Abbaye de St-Maurice), art. *Châtillon*.

Il semble dès lors qu'on tient une chaîne : les armoiries de Massongex ont été composées pour le drapeau d'une société qui emprunte son nom au bois de Châtillon, jadis propriété d'une famille féodale qui, d'après d'Angreville, portait précisément dans ses armes, comme il convient à un tel nom, une tour d'argent sur champ de gueules<sup>38</sup>. Mais ce n'est peut-être là que coïncidence, car MM. Galbreath et Comtesse, dans leurs savantes recherches héraldiques, n'ont retrouvé aucun document ancien des armes de ces dynastes où figurât cette tour<sup>39</sup>...

Aussi, selon l'autre interprétation, plus probable, M. Morand a-t-il voulu rappeler que Massongex était un poste militaire romain. Plusieurs inscriptions ont été retrouvées dans le vieux sol de cette bourgade, qui portent jusqu'à nous les noms de soldats de diverses légions ; l'un de ces monuments est même une dédicace « au Génie de la station », *Genio stationis*. Les tours du blason de Massongex sont une allusion à cette époque lointaine où des légionnaires romains tenaient garnison à cet endroit et défendaient le passage du Rhône et la jonction des routes du Valais, de l'Helvétie et de la Narbonnaise<sup>40</sup>.

## MEX

*D'argent, à trois maisonnettes de gueules posées en pal, accostées de deux vergettes ondées d'azur, flanquées à dextre et à senestre d'un mélèze arraché de sinople au tronc de gueules.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 12 janvier 1935<sup>41</sup>.

Une légende attribue la fondation du village à trois captifs qui auraient obtenu la vie sauve en délivrant la contrée d'un monstre ; ils seraient les ancêtres des trois familles principales de Mex : les Richard, les Gex et les Gerfaux. Ainsi déjà s'expliquent les trois chalets des armes communales. La toponymie donne d'ailleurs une seconde justification, puisque le nom de Mex est de la même racine que les vieux mots *manse*, *mas*, *mazot*, *maison*. Les vergettes ondées représentent les deux torrents qui encadrent la commune : le St-Barthélemy et le Mauvoisin, et les deux mélèzes sont une paronomase du mot Mèlères, qui désigne les habitants de Mex, comme le bélier en est une autre des Bellerins, habitants de Bex<sup>42</sup>.

<sup>38</sup> D'Angreville : *Armorial du Vallais*, Neuchâtel, 1868, p. 5.

<sup>39</sup> Galbreath : *Inventaire des Sceaux vaudois*, Lausanne, 1937, p. 124 ; Comtesse : *Ex-libris valaisans*, dans : *Ann. Val.*, juin 1927, pp. 40-44.

<sup>40</sup> Nous espérons pouvoir revenir dans un prochain fascicule des *Annales Valaisannes* sur la station romaine de Massongex.

<sup>41</sup> Lettres de la municipalité, 25 janvier 1935 et 13 décembre 1938.

<sup>42</sup> Cf. *Ann. Val.*, mars 1938, pp. 316-317.

## SALVAN

*D'argent, au sapin au naturel issant de trois coupeaux de sinople, chapé ployé de gicules à la croix tréflée d'argent à dextre et à l'étoile à sept rais du même à senestre.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 5 octobre 1933<sup>43</sup>.

Le fier sapin planté sur la montagne, rappelle dans les armes de Salvan que cette localité apparaît dans les plus anciens textes sous la graphie *Silvanum*, dérivée de *silva*, la « forêt ». D'ailleurs, au cours des siècles, les Abbés de St-Maurice, qui exerçaient le principat sur cette vallée, ont eu le légitime souci d'en protéger les forêts, et ils édictèrent dans ce but maintes ordonnances sévères.

La Révolution de 1798 a privé l'Abbé de St-Maurice de son pouvoir temporel, mais celui-ci demeure le chef spirituel d'un petit diocèse où Salvan fait un peu figure de capitale. Aussi la commune de Salvan a-t-elle heureusement voulu, non seulement rappeler l'ancienne principauté ecclésiastique par la présence dans ses armes de la croix mauricienne, mais encore signifier son appartenance à la juridiction spirituelle de l'Abbé de St-Maurice - Evêque de Bethléem, en substituant l'étoile bethlémitaine à l'une des deux croix tréflées d'abord prévues sur les pans du chapé ployé<sup>44</sup>.

## VERNAYAZ

*Ecartelé : aux I et IV de gueules, à la croix tréflée d'argent, aux II et III de sable<sup>45</sup>, à l'étoile d'or ; une vergette ondée d'argent brochant sur le tout.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal au début de 1922<sup>46</sup>.

Composées en 1918 déjà par M. Morand, ces armes veulent rappeler par les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers, que Vernayaz, comme toute la vallée de Salvan dont elle ne se sépara qu'en 1912, appartient jusqu'en 1798, à la seigneurie de l'Abbé de St-Maurice et continue de faire partie de sa juridiction spirituelle.

<sup>43</sup> Lettre de la municipalité, 15 octobre 1933. — En 1899 une première démarche avait été faite auprès de M. Morand afin de composer des armoiries pour Salvan, à l'occasion d'un nouveau drapeau de la Société de la Cible ; mais on se borna alors à surcharger les armes de la ville et du district de St-Maurice d'un S...

<sup>44</sup> Cf *Ann. Val.*, déc. 1933, pp. 196-198.

<sup>45</sup> On sait que la teinte noire peut être représentée soit par une surface noire, soit par des hachures quadrillées : pure variante d'imprimerie, qui ne modifie en rien les armoiries elles-mêmes.

<sup>46</sup> Lettre de la municipalité, 24 décembre 1934. Cette adoption ne fut malheureusement pas protocolée (*ibid.*)

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers ont une signification plus mystérieuse : l'étoile d'or qui luit au milieu d'une surface noire, ce serait la petite étoile de mica qui constelle certaines roches dures : on aurait voulu par là évoquer le souvenir de l'ancienne localité d'Ottane, *Ottanel*, ou *Ottonellum*<sup>47</sup>, dont Vernayaz a pris la succession. Ce nom signifierait « rocher, terrain pierreux »... Il va sans dire que cette étymologie est des plus discutables...

Enfin, la vergette ondée représenterait le Trient, ou, plus probablement, la fameuse cascade de Pissevache, toujours admirée, citée ou dessinée par les voyageurs, les guides, les poètes, les peintres. « Tous les livres de voyage et de géographie de Suisse, écrivait-on déjà en 1781, ont parlé de la cascade de Pissevache... Ces sortes d'objets sont du ressort de la peinture ou de la poésie : de froides descriptions en prose n'offrent rien de satisfaisant au lecteur<sup>48</sup> ».

## VEROSSAZ

*Ecartelé : aux I et IV de gueules, à la croix tréflée d'argent ; aux II et III de sable, à la couronne antique d'or.*

Armoiries adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 25 septembre 1934<sup>49</sup>.

C'est en 1922 que M. Morand composa ces armoiries, à l'intention du drapeau de la société de chant « *Sigismonda* »<sup>50</sup>. Leur signification est évidente : la croix tréflée rappelle que la majeure partie de la commune de Vérossaz relevait, avant 1798, de la principauté abbatiale de St-Maurice, tandis que la couronne évoque le souvenir de S. Sigismond.

Les Archives de l'Abbaye contiennent de nombreuses pièces relatives à Vérossaz, dont l'analyse seule occupe une quinzaine de pages du Répertoire dressé par le chanoine Charles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant à S. Sigismond, qui vint à Vérossaz abriter dans une retraite austère son infortune<sup>51</sup>, il demeure bien certainement le plus illustre « habitant » de cette commune. C'est à lui aussi que Vérossaz doit d'être connue et si tôt et si loin, puisque la *Passio Sigismundi* écrite vers 700<sup>52</sup> nomme *Veresallis*, et que les Offices liturgiques propres de l'Abbaye d'Einsiedeln et de l'Archidiocèse de

<sup>47</sup> C'est sous ces formes que le nom apparaît dans les bulles de 1178, 1189 et 1196. Cf. *Echos de St-Maurice*, déc. 1932, p. 313.

<sup>48</sup> Cf. *Ann. Val.*, déc. 1933, pp. 192-194.

<sup>49</sup> Lettre de la municipalité, 8 octobre 1934.

<sup>50</sup> Lettre de M. Coutaz, président de Vérossaz, 12 août 1934.

<sup>51</sup> Cf. Louis Poncet, dans : *Revue de Bourgogne*, Dijon, 15 novembre 1924, p. 628 et n. 1.

<sup>52</sup> Mgr Besson, : *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, pp. 127-138.

Prague mentionnent cette localité<sup>53</sup>. Rappelons aussi cette strophe citée naïvement par M. Bertrand :

*Dum vir bonus caedit malis,  
Super montem Veresalis  
Struxit domicilium*<sup>54</sup>.

Il y a bien longtemps que S. Sigismond a pour attribut iconographique une couronne. Dans les *Images de Saints et Saintes de la Famille de l'Empereur Maximilien I<sup>er</sup>* gravées en 1517 et 1518 par divers artisans d'après les dessins de Hans Burkmaier ou Burgmaier, S. Sigismond a naturellement trouvé sa place. Des 119 gravures de ce recueil, 118 sont dotées d'armoiries<sup>55</sup> ; voici celles attribuées à S. Sigismond : écartelé : aux I et IV de..., à la couronne de..., aux II et III bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules (anciennes armes de Bourgogne), sur le tout d'or au lion couronné de gueules (Habsbourg)<sup>56</sup>.

Le XVII<sup>e</sup> siècle nous donne une nouvelle utilisation de la couronne comme emblème de S. Sigismond. L'Abbé de St-Maurice Pierre V François Odet, qui régna de 1686 à 1698, éprouva, sans doute par souci de clarté, le besoin de se différencier d'un autre prélat de sa famille, Pierre IV Maurice Odet, qui avait occupé le siège abbatial de 1640 à 1657, en se composant des armoiries personnelles distinctes de son prédécesseur<sup>57</sup> ; il est vrai que Pierre V appartenait à une branche cadette, moins brillante que celle de Pierre IV. Le grand sceau de Pierre V porte : écartelé : aux I et IV de ..., à la couronne de ... ; aux II et III de ..., à la croix tréflée de ..., accompagnée en chef de deux étoiles de... et en pointe de trois coupeaux de ... Chose curieuse, l'écartelure est renversée dans le petit sceau, où la couronne occupe les quartiers II et III. Divers

<sup>53</sup> Propre actuel d'Einsiedeln, au 7 mai : *apud Verezalenses* ; Propre actuel de Prague, au 2 mai : *Ve[re]sallis* ; cf. Propre de St-Maurice en 1774 : *apud Verasselenses*, en 1853 : *apud Veresalenses*.

<sup>54</sup> « Pendant que le saint homme est en proie à l'adversité, il établit sa demeure sur la montagne de Vérossaz. »

<sup>55</sup> S. Georges seul n'a pas d'armes. 117 portent (en combinaison avec d'autres) les armes de la famille des Habsbourg (*d'or au lion de gueules*) à laquelle ils sont censés appartenir ; encore faut-il compter un 118<sup>e</sup> « saint » de la dynastie, puisque, quoique dépourvu lui-même du lion habsbourgeois, son père en est régulièrement doté. Cf. *Archives Héraldiques Suisses*, 1930, no 2, pp. 68-73. Les bois originaux sont conservés à la Bibliothèque impériale de Vienne.

<sup>56</sup> Stüchelberg : *S. Sigismund, zur Centennar-Feier 524-1924*, Bâle, 1924. Bois gravé par Leonardh Beck en 1517. Sur ce bois, les armes de S. Sigismond sont *contournées par courtoisie* : il importe donc de les rectifier pour les lire exactement.

<sup>57</sup> Un portrait de Pierre V, conservé aux Paluds, dans la campagne Odet, portait bien les armes Odet, mais ce portrait doit être une toile commandée par la famille après 1698.

meubles sculptés de la sacristie (prie-Dieu, fronton de bahut) sont conformes au grand sceau ; enfin, une crédence des appartements abbaticaux présente dans des écus séparés d'abord les armes à la croix, puis celles à la couronne. Le portrait de Pierre V, dans la série des Abbés de St-Maurice, supprime les coupeaux et les étoiles et donne les couleurs suivantes : *de gueules à la croix tréflée d'argent, et d'argent à la couronne d'or étoffée de gueules* ; d'Angreville, qui supprime lui aussi étoiles et coupeaux, donne une nouvelle variante des quartiers à la couronne : *de sinople à la couronne d'or doublée d'argent*.

A défaut de lettres de noblesse ou d'alliances brillantes (comme ses cousins de la branche aînée), Pierre V a sans doute voulu se mettre sous la protection des saints patrons de sa cité, Maurice et Sigismond, d'autant plus volontiers que le culte des deux saints était ancré dans sa famille. Le grand-père de Pierre V s'appelait précisément Sigismond, et il avait donné ce nom à l'un de ses fils, tandis qu'il appelait Maurice un autre, qui fut justement le père du prélat.

C'est ainsi que la couronne de S. Sigismond, qui orne si justement les armoiries communales de Vérossaz, se rattache à un usage vénérable, puisqu'en 1517 déjà, et de 1686 à 1698 encore, nous voyons des exemples de son emploi comme emblème de ce saint.

Léon DUPONT LACHENAL